

(seul le discours prononcé fait foi)

MISE À JOUR SUR LES ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC SUR LA GOUVERNANCE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Gouverneurs, Mesdames et Messieurs les Délégués, Mesdames et Messieurs,

Le Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance a été mis en place par le Conseil des gouverneurs lors de sa trente-huitième session, en février 2015. J'ai eu l'honneur d'être élu à la présidence de ce groupe à sa première session, et je remercie la Liste C qui a proposé ma candidature et les autres listes qui ont appuyé cette proposition.

Le groupe de travail a reçu pour mandat d'étudier les questions de gouvernance, et en particulier d'examiner et d'évaluer la structure, l'adéquation et la pertinence du système de listes du FIDA; d'examiner et d'évaluer la composition de la consultation sur la reconstitution des ressources et la durée des cycles de reconstitution à compter de FIDA11; et de formuler des propositions sur les deux points ci-dessus, afin que le Conseil d'administration les examine et décide, le cas échéant, de les soumettre au Conseil des gouverneurs.

Le groupe doit présenter en décembre 2016 un rapport sur les résultats de ses délibérations ainsi que ses éventuelles recommandations en la matière au Conseil d'administration qui le soumettra ensuite à la quarantième session du Conseil des gouverneurs, en février 2017, pour qu'il l'examine et l'entérine.

Le groupe de travail a tenu quatre réunions formelles, en avril, juin et décembre 2015 et en janvier de cette année, ainsi qu'une série de réunions informelles.

Les premières réunions ont été axées sur l'examen du "Système de listes", sur la base de la documentation communiquée par le Bureau du Secrétaire du FIDA. Cet examen avait pour objectif de rechercher les moyens d'améliorer la représentation des États membres au sein des organes directeurs du Fonds.

Les questions abordées ont été notamment celle des changements intervenus au sein du système international depuis la création du FIDA jusqu'à ce jour, et celle de savoir si le système de listes continue de traduire la situation actuelle du Fonds, et en particulier le nombre des États membres et leurs contributions respectives.

Diverses suggestions ont été formulées: définir des critères pour la détermination des membres de chaque liste; accroître la participation des membres de la Liste C et leur représentation au sein des organes directeurs du FIDA; faciliter les transferts des pays d'une liste à une autre; et, en particulier, créer de nouveaux moyens d'encourager les pays à accroître leurs contributions financières au FIDA en s'appuyant sur une analyse des facteurs d'incitation et de dissuasion. Certains membres ont aussi souligné le lien entre une représentation accrue et le montant des contributions apportées; le système de droits de vote et le poids des contributions historiques ont également été pris en considération.

Compte tenu de la diversité des opinions et de l'importance de la question de la gouvernance, un consultant international, M. Emmanuel Maurice, a été recruté pour procéder à un examen approfondi des systèmes de représentation au FIDA et dans d'autres organisations, comme les fonds mondiaux pour l'environnement et les banques multilatérales de développement, afin d'envisager des solutions de substitution pour la représentation et pour la durée des cycles de reconstitution. Le rapport devait principalement prendre en compte le but de garantir et d'accroître l'efficacité du FIDA et de son mandat en faveur du développement rural, ainsi que celui d'inciter davantage à l'apport de contributions financières au Fonds.

Les rapports préliminaires rédigés par M. Maurice proposent des formules pouvant remplacer le système de listes, comme par exemple un rééquilibrage de la représentation – en facilitant les transferts d'une liste à une autre, en modifiant l'attribution des sièges au Conseil, en abolissant le système de listes ou en créant des sièges supplémentaires, entre autres – et soulignent l'importance des incitations à l'apport de contributions au Fonds. Pour ce qui concerne les reconstitutions, M. Maurice a proposé, entre autres, d'accroître le nombre de participants de la Liste C, d'utiliser de manière plus efficace les plateformes numériques du FIDA, et de supprimer le lien entre la participation aux consultations et le système de listes. Toujours sur la question des reconstitutions, tous les débats ont souligné l'importance d'une prise en compte du lien existant entre les sièges au Conseil d'administration et les contributions ou l'absence de contributions.

Le consultant a indiqué en particulier que l'allongement du cycle de reconstitution pourrait avoir une incidence positive, neutre ou négative sur le niveau des reconstitutions, l'adéquation du financement, l'efficacité et le coût du processus de reconstitution et la concertation entre le FIDA et les États membres. Il a indiqué que l'allongement du cycle faciliterait la mise en correspondance des financements et des programmes de pays, et qu'un cycle plus court rendrait plus difficile la planification à long terme du développement.

M. Maurice a noté que l'allongement du cycle pourrait, du fait de la réduction du nombre de réunions, induire quelques économies qui ne seraient toutefois pas significatives, et que l'allongement du cycle, au Fonds asiatique de développement et au Fonds européen de développement, n'avait pas entraîné de baisse des contributions. Enfin, un cycle de reconstitution plus long pourrait améliorer la qualité de la concertation entre le FIDA et les États membres, étant donné qu'il reposerait sur un examen à mi-parcours couvrant une période de deux ans, soit la moitié de la période, et non plus d'un tiers comme actuellement.

Le point essentiel à garder à l'esprit est que l'allongement du cycle de trois à quatre ans ne doit en aucun cas compromettre les contributions apportées au FIDA, et il serait par conséquent nécessaire de parvenir à une forme de compromis avec les États membres afin d'adapter leurs contributions à un cycle plus long.

À propos de la coordination avec d'autres institutions financières internationales (IFI), et bien qu'il ait été souligné qu'elle serait positive, M. Maurice a indiqué dans son rapport que les groupes de travail sur la gouvernance d'IFI servant de points de comparaison avaient déjà conclu leur travail. Étant donné que leurs périodes de reconstitution sont sur le point de débuter, elles ne créeront pas de nouveaux groupes de travail avant, peut-être, la fin de ces périodes.

Le consultant a remis un projet de rapport et soumettra son rapport final prochainement, au mois de mars, en vue de son examen à la cinquième réunion officielle du groupe de travail, qui se tiendra au mois d'avril.

Compte tenu de ce qui précède, Mesdames et Messieurs les Gouverneurs, l'engagement des États membres revêt une importance capitale, et cette réunion du Conseil en votre présence offre une occasion unique de prendre conscience des questions essentielles en jeu.

Nous examinons les moyens par lesquels le FIDA pourrait remplir son mandat de manière plus efficiente et plus participative. On nous demande de prendre une décision sur un système de listes qui est le reflet d'un monde qui n'existe plus, et nous devons décider si ce système – que nous utilisons actuellement – fonctionne correctement ou, plutôt, s'il doit être corrigé.

En outre, nous sommes appelés à débattre et à décider de la durée optimale du cycle de reconstitution des ressources du FIDA – conserver la durée actuelle de trois ans ou, suivant en cela l'exemple d'autres IFI qui ont déjà pris cette décision, passer à un cycle de quatre ans.

L'engagement des États membres et de leurs délégués au sein du groupe de travail revêt, à mon avis, une importance fondamentale, tout comme les analyses que pourront entreprendre chacune des capitales et leurs gouvernements sur ces deux questions cruciales qui font l'objet du mandat du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance.

Nous sommes confrontés à d'immenses défis. Nous avons approuvé le Programme 2030 et les 17 Objectifs de développement durable. Nous devons contribuer, par l'intermédiaire du FIDA, au développement rural et à la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

Mesdames et Messieurs les Gouverneurs, nous comptons sur la participation, la collaboration et les opinions de vos gouvernements pour assurer le succès des délibérations du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance, afin qu'il puisse formuler des recommandations réalistes à la prochaine session du Conseil des gouverneurs, en février 2017. Notre but, en définitive, est de contribuer à améliorer l'efficacité et l'efficacités du FIDA avec une participation accrue des États membres du Fonds.

Avec tous mes remerciements.